

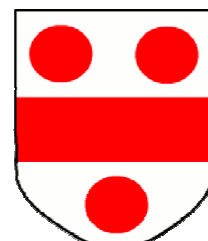
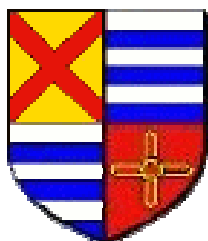
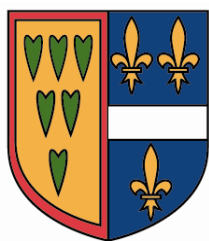
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

DES COMMUNES DE

BILTZHEIM – NIEDERENTZEN – OBERENTZEN – OBERHERGHEIM

Siège : Mairie 72 rue Principale 68 127 OBERHERGHEIM Tél. 03 89 49 45 05

Fax : 03 89 49 92 08 - Mail : mairie.oberhergheim@wanadoo.fr



EDITO

En 2013, les élus ont choisi pour des raisons organisationnelles de différer la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. **A présent, plus de sursis !** Dès cette rentrée, notre RPI aura rejoint le dispositif Hamon comme une soixantaine d'autres écoles du département. Ainsi, nos écoliers se rendront-ils en classe le mercredi matin, tandis que le jeudi ne sera travaillé que le matin et les sorties de l'après-midi seront avancées d'une demi-heure.

En bousculant des habitudes souvent en place depuis de nombreuses années, cette nouvelle organisation, imposée par décret ministériel, touche fortement tous les acteurs de la vie scolaire : les collectivités locales qui doivent assurer des aménagements tant au niveau des transports scolaires que du périscolaire, les familles qui sont obligées de trouver d'autres modes de fonctionnement et les enseignants qui sont contraints de revoir leur emploi du temps en repensant l'équilibre des enseignements. Les enfants quant à eux devront s'habituer à l'absence d'une rupture journalière complète en milieu de semaine.

Mise en place à titre expérimental pour 3 ans, cette nouvelle organisation du temps scolaire nécessitera peut-être quelque aménagement dans le futur. A ce titre, un bilan est prévu au cours de cette année scolaire. Celui-ci pourra prendre la forme d'une consultation, réunion publique ou enquête, au second trimestre.

Autre changement pour notre structure éducative : l'ouverture d'une classe bilingue en moyenne section maternelle implantée à Oberhergheim. Si la mise en place de ce site bilingue est progressive et ne concerne qu'une seule classe à la rentrée, notre paysage scolaire se verra fortement impacté dans les prochaines années. Conjugée à une population scolaire toujours en hausse, 318 élèves en 2014 contre 298 en 2013, cette offre bilingue exigera une mise à disposition de locaux plus nombreux. Pour répondre à ces besoins nouveaux, une réflexion en étroite collaboration avec l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin est d'ores et déjà engagée au niveau des communes.

Cette rentrée est aussi marquée par des changements de taille au niveau du personnel : Christine Zumbiehl, accompagnatrice du bus scolaire, a décidé de mettre fin à sa carrière après 22 ans de service, Jérémie Lutz, directeur à Biltzheim depuis 10 ans, a opté pour une parenthèse pédagogique outre-Rhin tandis que Sophie Caron, directrice à Oberhergheim depuis septembre 2002, a réorienté sa carrière en se tournant vers le secondaire. Qu'ils soient vivement remerciés pour les services rendus à notre communauté éducative tout au long de ces années de présence dans le RPI !

Souhaitons la bienvenue aux nouvelles personnes qui rejoignent notre secteur scolaire ! Qu'elles connaissent une rapide intégration au sein de l'équipe éducative et beaucoup de satisfactions dans leur nouvelle fonction !

Bonne année scolaire à tous !

Bernard Brendlé

SOMMAIRE

L'édito	1
Le SIS.....	2
Informations budgétaires	2
Les écoles	3
Café des parents ..	4
Les effectifs scolaires	5
Le périscolaire	6
Retour sur l'année 2013/2014.....	7
Le règlement du transport	10
Fonctionnement du ramassage	11
Les horaires du bus	12

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE ET SON COMITE

Nos différentes écoles sont regroupées au sein d'un **Regroupement Pédagogique Intercommunal** qui est géré par une structure communautaire, le **Syndicat Intercommunal Scolaire**. Créée en 1978, cette entité regroupe 4 communes : Biltzheim, Niederentzen, Oberentzen et Oberhergheim. Chacune d'entre elles dispose de 2 représentants désignés par les conseils municipaux respectifs.

Le conseil syndical 2014/2020 a été renouvelé en mars dernier suite aux élections municipales :

BILTZHEIM	Gilbert VONAU <i>maire</i> Stéphane GROSSENNY <i>conseiller municipal</i>
NIEDERENTZEN	Jean-Pierre WIDMER <i>maire</i> Régine DISLAIRE <i>conseillère municipale</i>
OBERENTZEN	René MATHIAS <i>maire</i> Bernard BRENDLE <i>adjoint</i>
OBERHERGHEIM	Corinne SICK <i>maire</i> Annick BAUER <i>conseillère municipale</i>

Président : Bernard BRENDLE

Vice-président : Gilbert VONAU chargé du transport, du bilinguisme, de la réforme des rythmes scolaires

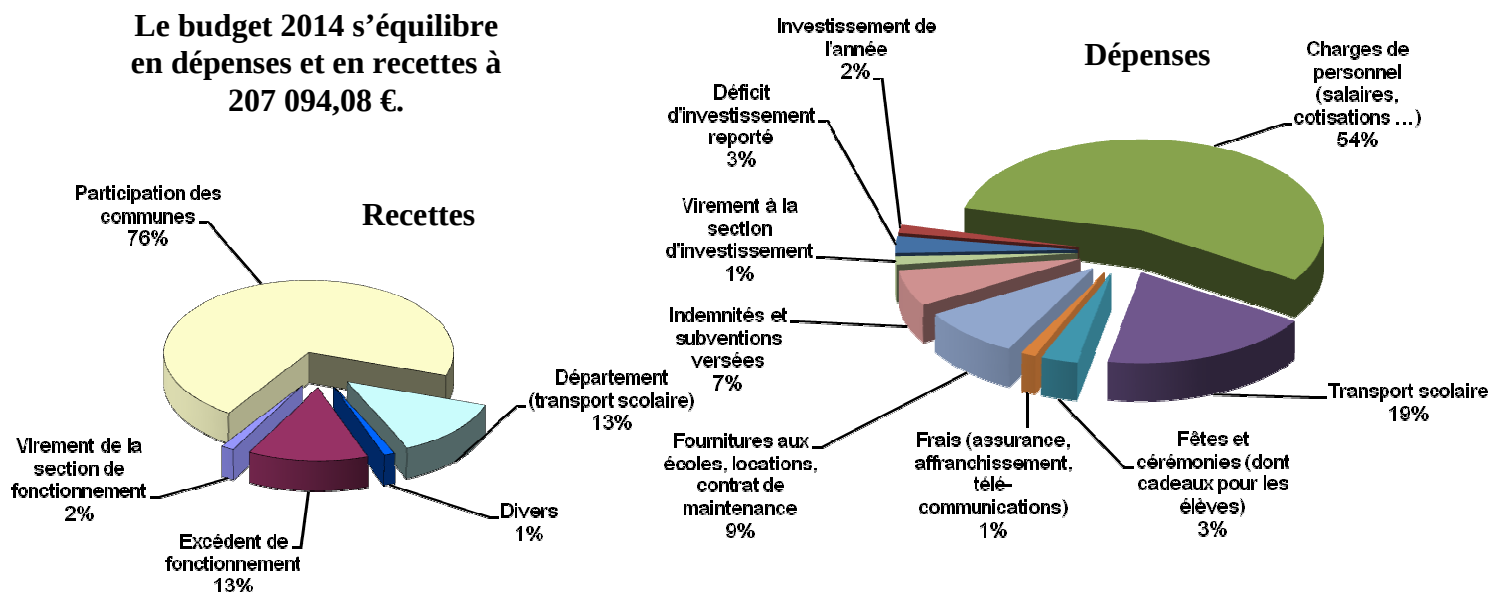
Vice-président : Jean-Pierre WIDMER chargé de la communication, des fêtes et cérémonies

Vice-présidente : Annick BAUER chargée des affaires administratives et financières,
des relations avec le personnel, les enseignants, le périscolaire

Outre le transport scolaire, le SIS est essentiellement chargé du fonctionnement des écoles. L'investissement, excepté quelques programmes liés aux technologies nouvelles, est de la compétence des communes. Pour assurer son fonctionnement, la structure qui emploie 4 salariées (Agent Technique Spécialisée des Ecoles Maternelles et accompagnatrice du transport scolaire) dispose d'un secrétariat implanté à la mairie d'Oberhergheim.

INFORMATIONS BUDGETAIRES

**Le budget 2014 s'équilibre
en dépenses et en recettes à
207 094,08 €.**



LES ECOLES



ECOLE MATERNELLE L'ILL AUX ENFANTS 3 classes

59 rue principale – tél : 03 89 49 91 19

materpi@free.fr

classe de 8h20 à 11h50 et de 13h45 à 15h55

Pour cette année scolaire, l'école maternelle d'Oberhergheim accueille une classe de moyens bilingues. Sylvia FIECHTER enseignera le français. En congé maternité au 1^{er} trimestre, elle est remplacée par Sandy JACOB. Sabine ESCOT apprendra l'allemand à ses élèves. Cette classe a pour ATSEM Muriel BERNHARD.



Sandy JACOB, Sabine ESCOT, Sylvia FIECHTER, Muriel BERNHARD (#)

La direction est assurée par François KOCHER.

Il enseigne aux Petits-Moyens avec l'ATSEM, Dominique KIMPFLIN.



Dominique KIMPFLIN, François KOCHER (#)



Sylvie SCHMITT, Marie-Odile FOSSAERT (#)

Marie-Odile FOSSAERT a en charge une classe monolingue de Petits-Grands et est aidée par l'ATSEM Sylvie SCHMITT.

A l'école élémentaire d'Oberhergheim, les enseignants restent les mêmes : Astrid BALLY enseigne aux CE2-CM1 et le Directeur Bernard MANN aux CE1-CE2.

Les coordonnées de l'école sont les suivantes :

59 rue principale tél : 03 89 49 90 39

ecole.oberhergheim@orange.fr

classe de 8h20 à 11h50 et de 13h45 à 15h55



Astrid BALLY, Bernard MANN (#)



ECOLE ELEMENTAIRE 2 classes

route de Rouffach – tél 03 89 49 91 95

biltzheim.ecole@gmail.com

classe de 8h25 à 11h55 et de 13h45 à 15h55



Anne Régine DILLIG, Romain BERNAUD (#)

A Biltzheim, Romain BERNAUD, Directeur d'école enseigne aux CP. La classe de CP-CE1 est tenue les lundis - mardis par Blandine COMEAU et les mercredis, jeudis, vendredis par Anne-Régine DILLIG.

LES ECOLES

A Niederentzen, Patricia ANTONY et son ATSEM Delphine TOURNOUX ont une classe de Petits.
Concernant l'élémentaire, Rachel BOMBENGER-SALCH a un CM2 et le directeur Daniel CASTEIGTS enseigne aux CE2.

NIEDERENTZEN



Patricia ANTONY, Delphine TOURNOUX (#)

ECOLE PRIMAIRE* AUX 4 VENTS

3 classes

30 rue principale

03 89 49 49 36

ce.0680251D@ac-strasbourg.fr

Directeur : Daniel CASTEIGTS

classe de 8h30 à 12h00 et de 13h55 à 16h05



Rachel BOMBENGER-SALCH, Daniel CASTEIGTS (#)

Les Moyens-Grands scolarisés à la maternelle d'Oberentzen travaillent avec Martine BRENDLÉ et son ATSEM Martine ANTONY.



OBERENTZEN

Blandine COMEAU termine sa semaine dans la classe de CM1 / CM2 de Bernard BRENDLÉ



Martine BRENDLÉ, Martine ANTONY (#)

ECOLE PRIMAIRE* classes

32 rue principale

03 89 49 49 84

ecole.oberentzen@orange.fr

Directeur : Bernard BRENDLE

classe de 8h30 à 12h00 et de 13h55 à 16h05



Blandine COMEAU, Bernard BRENDLÉ (#)

* Une école primaire est une école élémentaire à laquelle est rattachée une classe maternelle.

: de gauche à droite sur la photo

CAFÉ DES PARENTS

Il s'adresse à tous les parents, quel que soit l'âge de leurs enfants.
Il se déroule une fois par mois à l'école maternelle d'Oberhergheim.

Lors d'une conférence-débat ou d'une discussion libre, encadrée par un professionnel, les participants peuvent parler, échanger, trouver des pistes de réflexion concernant l'éducation de leurs enfants.

Pour toute information complémentaire : cafedesparentsoh@gmail.com

7 octobre 2014 – Conférence Débat – Comment se faire obéir sans crier ?

4 novembre 2014 – Café des parents – Discussion libre

2 décembre 2014 – Conférence Débat – La place du père

6 janvier 2015 – Café des parents – Discussion libre

3 février 2015 – Conférence Débat – L'agressivité de l'enfant, comment la gérer ?

10 mars 2015 - Café des parents – Discussion libre

7 avril 2015 – Conférence Débat – Estime de soi, autonomie et responsabilité

12 mai 2015 - Café des parents – Discussion libre

2 juin 2015 – Conférence Débat – Entre frères et sœurs

Note : La Conférence Débat a lieu à 20h, alors que la discussion libre débute à 8h30.

LES EFFECTIFS SCOLAIRES EN 2014 / 2015 *

Commune de résidence

Obh Bilt Nied Obe Ext

ECOLE MATERNELLES

OBERHERGHEIM

transportés

PETITS / GRANDS	Marie-Odile FOSSAERT	5	20	2	3	0	2	=	27
monolingue	ATSEM : Sylvie SCHMITT								
PETITS / MOYENS	François KOCHER	8	14	6	1	1	5	=	27
monolingue	ATSEM : Dominique KIMPFLIN								
MOYENS	Sabine ESCOT (allemand) et Sylvia FIECHTER (français)	18	6	2	11	5	1	=	25
bilingue	ATSEM : Muriel BERNHARD								
Sous-total :		31	40	10	15	6	8		79

NIEDERENTZEN

PETITS	Patricia ANTONY	8	0	0	16	8	0	=	24
monolingue	ATSEM : Delphine TOURNOUX								
Sous-total :		8	0	0	16	8	0		24

OBERENTZEN

MOYENS-GRANDS	Martine BRENDLE	18	0	1	17	6	1	=	25
monolingue	ATSEM : Martine ANTONY								
Sous-total :		18	0	1	17	6	1		25

TOTAL MATERNELLES

transportés

40	11	48	20	9	128
0	11	32	6	0	

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide maternelle)

ECOLE PRIMAIRE

OBERHERGHEIM

transportés

CE1 / CE2	Bernard MANN	10	15	0	9	1	1	=	26
CE2 / CM1	Astrid BALLY	6	19	3	3	0	1	=	26
TOTAL pour OBERHERGHEIM		16	34	3	12	1	2		52

BILTZHEIM

CP	Romain BERNAUD	23	12	1	8	3	2	=	26
CP / CE1	Anne Régine DILLIG / Blandine COMEAU (Lu + Ma)	19	6	7	4	9	1	=	27
TOTAL pour BILTZHEIM		42	18	8	12	12	3		53

NIEDERENTZEN

CM2	Rachel BOMBENGER-SALCH	13	11	2	14	0	0		27
CE2	Daniel CASTEIGTS	18	1	9	7	8	2		27
TOTAL pour NIEDERENTZEN		31	12	11	21	8	2		54

OBERENTZEN

CM1 / CM2	Bernard BRENDLE / Blandine COMEAU (Ve)	11	0	4	7	10	4	=	25
-----------	--	----	---	---	---	----	---	---	----

TOTAL PRIMAIRE

64	26	52	31	11	184
30	18	31	21	0	

TOTAL GENERAL

transportés

104	37	100	51	20	312
30	29	63	27	0	

* : données du 4 juillet 2014

Horaires et fonctionnement du périscolaire d'Oberhergheim et de Niederentzen

Lundi – Mardi et Vendredi :

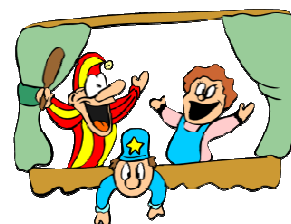
- Accueil du matin de 7h30 à 8h20 uniquement sur Oberhergheim, pour tous les enfants scolarisés dans le RPI.
- Accueil du midi :
 - Enfants scolarisés sur Biltzheim et Oberhergheim : de 11h50 à 13h50 à Oberhergheim
 - Enfants scolarisés sur Oberentzen et Niederentzen : de 12h à 14h à Niederentzen
- Accueil du soir :
 - Enfants scolarisés sur Biltzheim et Oberhergheim : de 15h55 à 18h30 à Oberhergheim
 - Enfants scolarisés sur Oberentzen et Niederentzen : de 16h00 à 18h30 à Niederentzen

Mercredi :

- Accueil du matin de 7h30 à 8h20 uniquement sur Oberhergheim, pour tous les enfants scolarisés dans le RPI.
- Accueil du midi et de l'après-midi : de 11h30 à 18h30 à Oberhergheim.

Jeudi :

- Accueil du matin de 7h30 à 8h20 uniquement sur Oberhergheim, pour tous les enfants scolarisés dans le RPI.
- Accueil du midi et de l'après-midi :
 - Enfants de la maternelle au CP : de 11h50 à 18h30 à Oberhergheim.
Animations de septembre à octobre sur Oberhergheim : Initiation au poney avec intervenant extérieur, ateliers de création de marionnettes et théâtre, sieste pour les 1^{ères} années de maternelle.
 - Enfants du CE1 au CM2 : de 12h à 18h30 à Niederentzen.
Animations de septembre à octobre sur Niederentzen : Initiation aux sports collectifs, ateliers de danse et de théâtre avec un intervenant extérieur à partir d'octobre.



Les programmes des animations seront affichés dans les écoles.

Des informations seront également mises en ligne sur le site <http://imagine.nidair.monsite-orange.fr>



Modalités d'inscription :

Les inscriptions et désistements devront se faire impérativement auprès du périscolaire d'Oberhergheim :

- Par téléphone : 03.89.47.15.02
- Par mail : periober@orange.fr

Les places sont limitées et dépendront des disponibilités.

RETOUR SUR 2013 / 2014 – fin d'année

Le dernier jour de classe, Bernard BRENDLÉ, Président du Syndicat Intercommunal Scolaire a invité l'équipe enseignante du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), les parents d'élèves, les intervenantes en religion, les responsables du périscolaire, les élus et le personnel du Syndicat pour les remercier de leur collaboration tout au long de l'année. Il a aussi convié les accompagnateurs du voyage en Auvergne.



Des départs

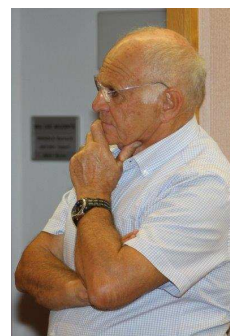
Après 22 années de service, Christine ZUMBIEHL a décidé de mettre fin à sa carrière. Elle est reconnue pour sa rigueur, son caractère fort, son sens des responsabilités. Elle aura accompagné toute une génération du domicile à l'école.

Jérémie Lutz a choisi d'aller perfectionner son allemand au pays de Goethe.

Les enseignantes Marie-Laure MEYER, Martine SZAREK, Judith EVRARD, Brigitte KAUFFMANN de la classe des petits-moyens et petits-grands d'Oberhergheim ont été appelées vers d'autres communes.



Vers la mi-juillet, Sophie CARON, la directrice de l'école maternelle d'Oberhergheim a appris qu'elle a été nommée principal adjoint au collège de Fortschwihr. Lors d'une réception fin août, Bernard BRENDLÉ, a retracé sa carrière, son implication, sa motivation, sous l'œil attentif des élus qui l'ont le plus côtoyée : Paul HEGY et Corinne SICK.



RETOUR SUR 2013 / 2014 – les classes

En collaboration avec l'APRECIAL qui a pour but la protection et la sauvegarde du patrimoine naturel de nos régions, et particulièrement de la faune et de la flore, les élèves de la classe de CP de Bernard MANN ont construit et installé un troisième nid de cigognes à OBERHERGHEIM.



Plusieurs séances animées par M. WEY (Directeur de l'APRECIAL) et l'enseignant de la classe ont permis de faire découvrir la vie de la cigogne aux élèves. Avec la contribution des élus de la commune, cette action a été mise à profit pour signer **la charte "Village Cigogne d'Alsace"** et ainsi marquer la **volonté de participer à la protection de ces oiseaux noirs et blancs** si chers à l'Alsace.

Ce nid est installé à Oberhergheim sur l'aire de l'ancien terrain de cross.

Les classes de CP de Bernard MANN et de CM1/CM2 de M. CASTEIGTS ont participé à plusieurs animations et sorties à la Petite Camargue Alsacienne. En collaboration avec les animateurs du site, les élèves ont découvert la faune de la réserve naturelle et l'évolution de la flore au cours des quatre saisons. Ces animations ont éveillé leur curiosité et leur sens de l'observation et ont permis d'acquérir les connaissances et compétences assignées dans les programmes nationaux en sciences.



La classe de Patricia Antony a accueilli le boulanger de Niederentzen le 12 décembre 2013. Les petits moyens ont appris à faire des Mannalas. Le 16 juin, ils ont rencontré leurs correspondants à l'école de Munwiller. A leur tour, ils les ont accueillis le 30 juin 2014. « Nos correspondants nous ont offert un cadeau, un bouclier » entend-on dire !



Les classes de CE2-CM1 de Rachel BOMBENGER-SALCH et CM1-CM2 de Daniel CASTEIGTS et Blandine COMEAU se sont impliquées dans le projet « Copains qui dansent ».



Le 9 mai à l'école Barrès de Colmar, ils ont échangé des pas de danse avec les écoliers colmariens. Les élèves de Niederentzen portent des foulards jaunes (CM1-CM2) et orange (CE2-CM1).



RETOUR SUR 2013 / 2014 – les classes



Le Vendredi 13 juin 2014, la sortie de fin d'année des classes de M. Casteigts et de Mme Bombenger de Niederentzen a amené les enfants à visiter le château de la Rochepot et les hospices de Beaune en Bourgogne

La classe de maternelle d'Oberentzen en sortie au parc de Wesserling, le jeudi 10 octobre 2013



Les classes de Biltzheim de CE1 de Jérémie LUTZ et CP / CE1 d'Anne Régine DILLIG et Blandine COMEAU ont effectué un séjour du 14 au 17 avril 2014 à Muttersholtz - Maison du Ried et de la Nature.



La classe de CM2 d'Astrid Bally et celle de CE2 de Bernard BRENDLÉ ont participé à un voyage en Auvergne

Ascension d'un volcan, le puy de Vichatel, avec vue sur les autres volcans de la Chaîne des Puys, en particulier le puy de la Vache et de Lassolas, volcans jumeaux reconnaissables à leur forme égueulée et à la couleur rouge des roches.



Activité séisme à VULCANIA : comment construire et utiliser un sismographe, comment construire une maison pour qu'elle résiste le plus longtemps ?



Les deux soirs, au centre d'hébergement Volcana de la Bourboule, scolaires et accompagnateurs ont pu s'adonner à des jeux anciens.

Sur le chemin du retour, une pause à Beaune, a permis de découvrir les célèbres hospices.



LE REGLEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

PRINCIPE GÉNÉRAL

L'objectif est de fixer les règles de discipline des élèves aussi bien à l'intérieur du bus qu'aux points d'arrêts. L'observation de ce mode de **bonne conduite** permettra d'assurer la **quiétude** et la **sécurité** de tous.

PRÉAMBULE

L'utilisation du transport scolaire ne revêt aucun caractère obligatoire. Les parents souhaitant faire bénéficier leur(s) enfant(s) de ce service s'engagent à faire accepter les clauses du présent règlement.

ARTICLE 1 : DEVOIRS DE L'ÉLÈVE

AUX POINTS D'ARRÊT

- L'élève devra être à l'heure de façon à ne pas retarder le départ du car.
- Il attendra le car dans le calme.
- Il se rangera et ne bousculera pas les autres à la montée et la descente du car.
- Il prendra son sac en main pour monter dans le bus.
- Il acceptera d'occuper le siège qui lui est attribué par l'adulte responsable

Les parents demeurent responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à la montée dans le car.

PENDANT LES TRAJETS

Chaque élève devra :

- Être poli envers le chauffeur et la personne responsable du transport.
- Rester assis à sa place pendant tout le trajet
- Mettre sa ceinture de sécurité lorsque le bus en est pourvu et la garder jusqu'à l'arrêt du bus
- Se comporter de manière à ne pas gêner ou déranger le conducteur et les autres passagers

Ainsi, **il est interdit de :**

- * **dire des gros mots, insulter,**
- * **crier, siffler, cracher ou lancer quoi que ce soit**
- * **posséder des objets dangereux : couteaux, briquets...**
- * **se bousculer ou se battre, se pencher dans les allées**
- * **endommager le car en jouant avec les accoudoirs, les cendriers, les rideaux...**
- * **changer de place dans le bus, même à un point d'arrêt**

ARTICLE 2 : DEVOIRS DES PARENTS

LES PARENTS SONT TENUS DE :

- ne pas stationner avec leur véhicule personnel aux points d'arrêt du car,
- rappeler à leur(s) enfant(s) les règles de discipline,
- ne pas envoyer trop tôt leur(s) enfant(s) à l'arrêt du bus (5 minutes avant le départ suffisent).

Toute détérioration de matériel engagera la responsabilité financière des parents.

ARTICLE 3 : SANCTIONS

3.1 Sanctions de premier niveau

Lors d'un manquement : chahut, non respect d'autrui, insolence, dégradation minime..., le Président du Syndicat Scolaire adressera aux parents une lettre d'avertissement de couleur jaune.

Les parents signeront le talon—accusé de réception qui sera retourné par l'enfant à l'accompagnatrice du car scolaire.

3.2 Sanctions de second niveau

En cas d'infraction grave : violence, insolence grave ou après deux avertissements jaunes, le Président du Syndicat Scolaire adressera aux parents une lettre de couleur rouge.

Il les informera des faits qui sont reprochés à leur enfant et les invitera à passer au siège du SIS, à la mairie d'Oberhergheim. L'entretien se fera en présence de l'enfant, du Président du SIS ou de son représentant et du Maire de la commune de résidence. Selon les cas, une exclusion temporaire du transport scolaire pourra être prononcée.

Il va de soi qu'en cas d'exclusion, l'élève n'est pas dispensé de cours et est tenu de se rendre à l'école par ses propres moyens.

REGLES DE FONCTIONNEMENT DU RAMASSAGE SCOLAIRE

L'objet de la présente note est de préciser quelques règles afin que le service du transport scolaire puisse fonctionner dans les meilleures conditions.

Le transport scolaire offre la possibilité aux enfants scolarisés dans une commune différente que celle de leur lieu de résidence de rejoindre leur école d'affectation. L'utilisation du bus pour aller chez une gardienne doit faire l'objet d'une demande de dérogation au secrétariat du Syndicat Intercommunal Scolaire.

1) Rotation longue :

La capacité d'accueil du car de ramassage scolaire étant atteinte, les règles suivantes s'appliquent pour les élèves : les enfants réalisent toujours le trajet le plus court. Ainsi, aucune boucle ne sera possible.

Exemple : Le matin, un enfant scolarisé à Oberentzen et habitant Biltzheim ne pourra monter dans le bus qu'au 2^{ème} passage.

2) Cantine et périscolaire :

Les enfants scolarisés dans l'école de leur village ne pourront emprunter le transport scolaire que pour se rendre à la cantine et au périscolaire.

3) Dérogations

De nombreuses demandes sont régulièrement adressées à l'accompagnatrice du car pour des demandes de dérogation pour convenances personnelles. Dorénavant, un courrier devra être adressé au secrétariat du Syndicat Scolaire. Il convient de préciser qu'il sera difficile de donner une suite favorable aux demandes particulières.

4) Accès aux écoles :

En respectant la signalisation en place, les parents qui déposent les enfants devant les écoles ne gêneront pas les montées et les descentes du bus et n'encombreront pas les espaces d'accès dans les cours.

5) Absence d'un enseignant dans l'élémentaire :

En cas d'absence imprévue d'un enseignant exerçant dans l'élémentaire, les enfants concernés emprunteront éventuellement le transport scolaire pour rejoindre leur école d'affectation provisoire.

6) Récupération d'un enfant déjà installé dans le bus :

Un enfant déjà installé dans le bus y restera jusqu'à la destination initialement prévue.

7) Remise des enfants aux familles :

Les enfants des classes maternelles sont remis en mains propres aux parents ou personnes nommément désignées par ceux-ci.

Cette règle ne s'applique pas aux enfants des classes élémentaires.

8) Modification de planning des enfants :

Il est demandé aux parents de modifier le moins possible les habitudes liées au transport :

- modification des destinations des enfants,
- changement de personnes habilitées à prendre en charge l'enfant de maternelle,....

En effet, tout changement dans les habitudes nécessite une gestion et une vigilance plus grandes de la part de l'accompagnatrice et la rend ainsi moins disponible dans sa mission prioritairement axée sur la sécurité des enfants confiés.

LES HORAIRES DU BUS

Année scolaire 2014 / 2015

MATIN ALLER – Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi

Localités	Arrêts	Horaires inchangés
OBERENTZEN	Ecole	08 h 08
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	08 h 10
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	08 h 11
BILTZHEIM	Ecole	08 h 14
OBERHERGHEIM	Ecole	08 h 18
BILTZHEIM	Ecole	08 h 22
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	08 h 26
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	08 h 27
OBERENTZEN	Ecole	08 h 28

MATIN RETOUR – Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi

Localités	Arrêts	Horaires inchangés
OBERHERGHEIM	Ecole	11 h 50
BILTZHEIM	Ecole	11 h 54
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	11 h 57
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	11 h 58
OBERENTZEN	Ecole	11 h 59
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	12 h 01
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	12 h 02
BILTZHEIM	Ecole	12 h 04
OBERHERGHEIM	Périscolaire	12 h 08
OBERHERGHEIM	Ecole	12 h 10

APRES-MIDI ALLER – Lundi, Mardi, Vendredi

Localités	Arrêts	Nouveaux Horaires
OBERENTZEN	Ecole	13 h 28
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	13 h 30
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	13 h 31
BILTZHEIM	Ecole	13 h 34
OBERHERGHEIM	Ecole	13 h 38
BILTZHEIM	Ecole	13 h 42
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	13 h 46
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	13 h 47
OBERENTZEN	Ecole	13 h 48

APRES-MIDI RETOUR – Lundi, Mardi, Vendredi

Localités	Arrêts	Nouveaux Horaires
OBERHERGHEIM	Ecole	15 h 55
BILTZHEIM	Ecole	15 h 59
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	16 h 02
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	16 h 03
OBERENTZEN	Ecole	16 h 04
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	16 h 07
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	16 h 08
BILTZHEIM	Ecole	16 h 09
OBERHERGHEIM	Périscolaire	16 h 13
OBERHERGHEIM	Ecole	16 h 15

L'encadrement dans le bus est confié à **Muriel BERNHARD**
secondée par **Martine ANTONY, Sylvie SCHMITT**.

L'accompagnatrice assure aussi les montée et descente du car scolaire.

Seuls les enfants des classes maternelles sont remis aux responsables légaux ou aux personnes nommément désignées.

Le transport est assuré par l'autocariste **KUNEGEL** dont le siège se trouve rue des jardins 68 000 COLMAR
03 89 24 65 65

Feuille d'information du Syndicat Intercommunal Scolaire
diffusée en septembre 2014